

l'interprétation

Par **jenna**, le **06/01/2007** à **00:26**

I OBLIGATION DE JUGER

A) méthode d'interprétation

- l'école de l'exégèse
- l'école scientifique

B) obligation de juger

- coupable de déni de justice
- raisonnement juridique (a pari, a contrario...)

II INTERPRETATION SOURCE NOUVELLE DE REGLE DE DROIT

A) source de droit

- jp

B) limites

- arrêt de provocation cf arrêt perruche

plan proposé par mon chargé de td...

Par **Stéphanie_C**, le **06/01/2007** à **00:29**

Par contre ce serait bien d'être plus "introductive" dans tes posts (éviter de balancer le plan comme ça sans aucune explication).

Par **jenna**, le **06/01/2007** à **01:06**

oui en effet j'ai omis ce point fondamental! pardonnez cette entrée en matière!

-"confronté à la nécessité l'on fait comme l'on peut..."
adage canonique

-l'interprétation lie le juge, puisqu'il doit rendre une décision sur le cas dont il est saisi, le juge

est donc dans l'obligation de juger

-auparavant utilisation des référés législatif, les juges dans le doute avaient l'obligation de déférer leurs cas au parlement

définition du juge, insuffisance de la loi, le silence, l'obscurité de la loi.

dans l'obligation de juger comment le juge pallie-t-il la difficulté de juger lorsque une loi est insuffisante voir lacunaire?

excusez-moi, rectification de ma part le sujet n'est pas l'interprétation mais le commentaire de l'article quatre du Code civil!
d'où la nécessité d'une introduction!